



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°47-2020-161

PUBLIÉ LE 10 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitain

- 47-2020-12-07-004 - Arrêté fixant la liste des médecins agréés du Lot et Garonne (6 pages) Page 3
- 47-2020-12-07-002 - Arrêté portant renouvellement d'un médecin généraliste en qualité de médecin agréé Dr. PETTINI (3 pages) Page 10
- 47-2020-12-07-003 - Arrêté portant renouvellement d'un médecin généraliste en qualité de médecin agréé Dr.RANDRIAT (3 pages) Page 14

Direction départementale des territoires

- 47-2020-12-09-003 - Arrêté portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement concernant le renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de CASTILLONNES – Commune de CAHUZAC (10 pages) Page 18
- 47-2020-12-09-002 - Arrêté portant répartition de la NBI - Année 2021 - au sein de la DDT de Lot-et-Garonne (2 pages) Page 29

Sous-préfecture de Villeneuve sur Lot

- 47-2020-11-30-006 - arrete medaille d'honneur régionale départemental et communale promotion 1er janvier2021 (20 pages) Page 32
- 47-2020-12-04-002 - arrete sapeurs pompiers 04 decembre 2020 (3 pages) Page 53

Délégation départementale de l'Agence Régionale de
Santé (ARS) Nouvelle-Aquitain

47-2020-12-07-004

Arrêté fixant la liste des médecins agréés du Lot et
Garonne

Arrêté N°
Fixant la liste des médecins agréés de Lot-et-Garonne

La Préfète de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, et notamment son article 1^{er} ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment l'article 352 ;
- VU** le décret N° 2013-447 du 30 mai 2013 modifiant le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU** la circulaire FP/4 n° 1711, CMS n° 34 et 2B-9 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'État contre les risques maladie et accidents de service ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 47-2020-03-10-003 du 10 mars 2020 fixant la liste des médecins agréés du département de Lot-et-Garonne ;

...

VU les avis du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Lot-et-Garonne, de la Confédération des Syndicats Médicaux Français de Lot-et-Garonne (CSMF 47) et du Syndicat des Médecins Généralistes de Lot-et-Garonne (MG 47) ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du département de Lot-et-Garonne est fixée conformément à l'annexe jointe à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 2

L'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2020 fixant la liste des médecins agréés du département de Lot-et-Garonne est abrogé.

ARTICLE 3

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine et le Directeur de la Délégation Départementale de Lot-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Agen, le 07/12/2020

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,

SS

Morgan TANGUY

Liste des Médecins Agréés du Département de Lot et Garonne
déc-20

Médecins Généralistes

ARRONDISSEMENT AGEN

AGEN

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	BOYER	Cécile	197 Avenue Jean Jaurès	47000	05 53 66 40 41
Dr	CHAABAN	Imad	748 Avenue du Général Leclerc	47000	05 53 66 11 30
Dr	GINESTET	Jean Yves	2 Place Armand Fallières	47000	05 53 66 04 42
Dr	HERMAN	André	992 Avenue de Vérone	47000	06 40 37 99 82
Dr	LOISILLON	Franck	Médipole - 197 Avenue Jean Jaurès	47000	05 53 66 30 00
Dr	RANDRIAT	Marc	13 place du 14 juillet	47000	05 53 95 66 56

ASTAFFORT

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	RIVIERE	Gérard	20 Avenue de la Plateforme	47220	05 53 67 12 05

BRUCH

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	BEZIAT	Bernard	uniquement comité médical et commission de réforme		

CASTELCULIER

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	VIANA	Jean Pierre	367route du Canal - ZA Carbouneres	47240	06 70 88 19 20

FOULAYRONNES

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	DRAPE	Jean- Michel	22 Avenue du Caoulet	47510	06 08 34 20 27

LAROQUE TIMBAUT

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	CADOT	Patrick	Espace de Santé Roquentin 20 Rue Jasmin	47340	05 53 95 78 02

LAYRAC

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	GILBERT	Jean Guy	36 Avenue Massenet	47390	05 53 67 00 46

ARRONDISSEMENT DE NERAC

CASTELJALOUX

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	LEVERGEOIS	Gilles	Centre Jean Monnet Place Gambetta	47700	05 53 93 48 00

MEZIN

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	REISS-PULICANI	Brigitte	19 Boulevard Armand Fallières	47170	05 53 65 73 06
Dr	RUBIO	Laurent	3 Allée des Vigiers	47170	05 53 65 86 75

ARRONDISSEMENT DE MARMANDE

MARMANDE

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	LARTIGAU	Mikael	10 boulevard de Maré	47200	05 53 20 64 87
Dr	PEYSSON	Christian	37 Avenue Maréchal Joffre	47200	05 53 20 97 97
Dr	THOUEILLES	Pierre	1 Allée Albert Cambon	47200	05 53 64 07 33

SAINT COLOMB DE LAUZUN

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	NAVEZ	Christian	Le Barrail	47410	05 53 64 38 74

SEYCHES

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	POUPEAU	Patrice	Rue du Presbytère	47350	05 53 83 88 87

TONNEINS

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	BERTOLASO	Denis	14 Boulevard François Mitterand	47400	05 64 63 00 15
Dr	TACCO	Dominique	13 Place Stalingrad	47400	05 53 84 08 97
Dr	VIGUIER	Jean-Claude	14 Boulevard François Mitterand	47400	05 64 63 00 15

ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE SUR LOT

CASSENEUIL

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	BULTHEEL	Dominique	18 allées des Promenades	47440	05 53 41 08 50

LACAPELLE BIRON

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	SAINT BEAT	Christian	Boulevard du Midi	47150	05 53 40 85 03

VILLEREAL

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	CLAUDE	Jean-Michel	Boulevard des Ducs de Biron	47210	05 53 36 00 27

PRAYSSAS

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	OU RABAH	Fouad	Maison de santé - Lotissement Mezard	47360	05 53 95 02 78

VILLENEUVE SUR LOT

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	GRESSE	Pierre	26 Avenue de Fumel	47300	05 53 40 20 40
Dr	PETTINI	Mickaël	26 Avenue de Fumel	47300	05 53 40 20 40
Dr	REUNGOAT	Linda	Lieudit Sauret	47300	05 53 41 07 79

Médecins Spécialistes

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Ville</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	DUROU	Jean	Pôle de Santé du Villeneuvois Route de Fumel	47300 VILLENEUVE SUR LOT	05 53 72 24 31

CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Ville</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	MORICE	Antoine	Centre Hospitalier d'Agen-Nérac	47000 AGEN	05 53 69 72 30
Dr	DE COUCY	François	Centre Hospitalier d'Agen-Nérac	47000 AGEN	05 53 69 72 30

HEMATOLOGIE

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Ville</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	CORDIER	Anne-Marie	39 boulevard de la Liberté	AGEN	06 83 11 68 67

GASTRO-ENTEROLOGIE (dont Cancérologie en gastro-entérologie)

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Ville</i>	<i>Téléphone</i>
--	------------	---------------	----------------	--------------	------------------

Dr	CALABET	Jean-Marie	Clinique Esquirol St Hilaire 1 Rue Dr et Mme Delmas	47000 AGEN	05 53 69 97 09
----	---------	------------	--------------------------------------------------------	------------	----------------

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Ville</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	FAUCHEUX	Jean-Marc	Centre hospitalier St Esprit Route de Villeneuve	47000 AGEN	05 53 69 70 72
Dr	RAZAFINDRAMBOA	Allain	Centre hospitalier St Esprit Route de Villeneuve	47000 AGEN	05 53 69 70 71
Dr	RADJI	Fatai	Centre hospitalier St Esprit Route de Villeneuve	47000 AGEN	05 53 69 70 71

OPHTALMOLOGIE

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Ville</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	FOURRIER-TRAVERS	Christine	21 Avenue de Lattre de Tassigny	47300 VILLENEUVE SUR LOT	06 81 72 51 95

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Ville</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	ADWAN	Hakam	CHD LA CANDELIE	47480 PONT DU CASSE	05 53 77 67 81
Dr	BOUNEGTA	Ahmed	CHD LA CANDELIE	47480 PONT DU CASSE	05 53 77 67 41
Dr	DARI	Abdelkrim	CHD LA CANDELIE	47480 PONT DU CASSE	05 53 77 67 41
Dr	GUETAT	Inès	CHD LA CANDELIE	47480 PONT DU CASSE	05 53 77 67 81
Dr	OBEID	Joseph	CHD LA CANDELIE	47480 PONT DU CASSE	05 53 77 79 60
Dr	SEROUGNE	Bernard	uniquement Comité médical et Commission de Réforme		
Dr	ZOHRI	Lahcen	CHD LA CANDELIE	47480 PONT DU CASSE	05.53.77.67.58

RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLES

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Ville</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	PAGES	Marc	3 Cours du 14 juillet	47000 AGEN	05 53 66 61 94

RHUMATOLOGIE

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Ville</i>	<i>Téléphone</i>
Dr	BONIDAN	Olivier	Centre hospitalier St Esprit Route de Villeneuve	47000 AGEN	05 53 69 70 05
Dr	PAGES	Marc	3 Cours du 14 juillet	47000 AGEN	05 53 66 61 94

Délégation départementale de l'Agence Régionale de
Santé (ARS) Nouvelle-Aquitain

47-2020-12-07-002

Arrêté portant renouvellement d'un médecin généraliste en
qualité de médecin agréé Dr. PETTINI

Arrêté N°
Portant renouvellement d'un médecin généraliste
en qualité de médecin agréé

La Préfète de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-16 du 11 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2013-447-du 30 mai 2013 modifiant le décret n° 86-442 du 14 Mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment l'article 352 ;
- VU** la circulaire FP/4 n° 1711, CMS n° 34 et 2B-9 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'État contre les risques maladie et accidents de service ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 24/11/2017 portant désignation en qualité de médecin généraliste agréé du Docteur Michael PETTINI ;
- VU** la demande de renouvellement formulée par le Docteur Michael PETTINI en date du 22/10/2020 ;

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Lot-et-Garonne en date du 04/11/2020 ;

VU l'avis de la Confédération des Syndicats Médicaux Français de Lot-et-Garonne en date du 03/11/2020 ;

VU l'avis du Syndicat des Médecins Généralistes de Lot-et-Garonne en date du 25/11/2020 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

L'agrément du Docteur Michael PETTINI, installé 26 avenue de Fumel à VILLENEUVE S/LOT, est renouvelé pour une période de trois ans à compter du 25/11/2020 jusqu'au 24/11/2023.

ARTICLE 2

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et le Directeur de la Délégation Départementale de Lot-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Agen, le 07/12/2020

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,

655

Morgan TANGUY

Délégation départementale de l'Agence Régionale de
Santé (ARS) Nouvelle-Aquitain

47-2020-12-07-003

Arrêté portant renouvellement d'un médecin généraliste en
qualité de médecin agréé Dr.RANDRIAT



**PRÉFÈTE
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DELEGATION DEPARTEMENTALE
DE LOT-ET-GARONNE**

Arrêté N°

**Portant renouvellement d'un médecin généraliste
en qualité de médecin agréé**

La Préfète de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-16 du 11 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2013-447-du 30 mai 2013 modifiant le décret n° 86-442 du 14 Mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment l'article 352 ;
- VU** la circulaire FP/4 n° 1711, CMS n° 34 et 2B-9 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'État contre les risques maladie et accidents de service ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-06-018 en date du 17/11/2017 portant désignation en qualité de médecin généraliste agréé du Docteur Marc RANDRIAT ;
- VU** la demande de renouvellement formulée par le Docteur Marc RANDRIAT en date du 12/10/2020 ;

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Lot-et-Garonne en date du 19/10/2020 ;

VU l'avis de la Confédération des Syndicats Médicaux Français de Lot-et-Garonne en date du 13/10/2020 ;

VU l'avis du Syndicat des Médecins Généralistes de Lot-et-Garonne en date du 25/11/2020 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

L'agrément du Docteur Marc RANDRIAT, installé 13 place du 14 juillet à AGEN, est renouvelé pour une période de trois ans à compter du 03/10/2020 jusqu'au 02/10/2023.

ARTICLE 2

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et le Directeur de la Délégation Départementale de Lot-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Agen, le 07/12/2020

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,

665

Morgan TANGUY

Direction départementale des territoires

47-2020-12-09-003

Arrêté portant prescriptions spécifiques à déclaration au
titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement
concernant le renouvellement de l'autorisation du système
d'assainissement de CASTILLONNES – Commune de
CAHUZAC

Renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de CASTILLONNES – Commune de CAHUZAC

**Service environnement
Politique et qualité de l'eau**

**Arrêté N°
portant prescriptions spécifiques à déclaration
au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement
concernant le renouvellement de l'autorisation du système
d'assainissement de CASTILLONNÈS
Commune de CAHUZAC**

La préfète de Lot-et-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2015 ;

Vu le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de Mme Béatrice LAGARDE en qualité de préfète de Lot-et-Garonne ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, modifié par les arrêtés de 24 août 2017 et du 31 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-68-3 du 9 mars 2006 fixant les prescriptions particulières applicables au rejet et aux ouvrages d'épuration de la commune de Castillonnès ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-351-15 du 17 décembre 2007 relatif à l'organisation et à l'exercice de la police de l'eau et des milieux aquatiques dans le département de Lot-et-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-54-9 du 23 février 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2017-04-006 du 4 janvier 2017 portant modification de l'arrêté du 9 mars 2006 précité, concernant la création d'équipement à la station d'épuration de Castillonnès ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2020-08-03-002 du 3 août 2020 donnant délégation de signature à Madame Agnès CHABRILLANGES, directrice départementale des territoires de Lot-et-Garonne en matière d'administration générale ;

Vu la décision n° 47-2020-08-03-006 du 3 août 2020 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

Vu le dossier de déclaration déposé le 27 juillet 2020 par le Syndicat départemental Eau 47, représenté par Madame Le Lannic Geneviève, enregistré sous le n° 47-2020-00189, au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, concernant le renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de Castillonnès sur la commune Cahuzac ;

Vu la demande de compléments adressée le 31 juillet 2020 et les compléments reçus le 25 septembre 2020 ;

Vu le récépissé de dépôt de dossier de déclaration concernant le renouvellement de l'autorisation administrative de la station d'épuration de Castillonnès en date du 1^{er} octobre 2020 ;

Vu le courrier en date du 23 novembre 2020 adressé au pétitionnaire pour observation sur les prescriptions spécifiques ;

Considérant les pressions domestiques significatives exercées sur la masse d'eau réceptrice (La Douyne) ;

Considérant qu'il est nécessaire de limiter l'impact sur le milieu naturel des rejets du système d'assainissement de Castillonnès, pour lequel il n'est pas prévu d'augmentation de capacité ; que pour ce faire, il convient de déterminer les performances épuratoires, dans la limite du principe du maximum abordable, de réduire les rejets par temps de pluie et de limiter les eaux claires parasites ;

Considérant que le maître d'ouvrage a réalisé des travaux en 2017 pour améliorer le traitement de la station de traitement des eaux usées ainsi que des travaux de mise en séparatif du réseau ;

Considérant que les suivis milieux réalisés en 2016, 2017 et 2019 démontrent un déclassement du bon état de la Douyne sur le paramètre phosphore ; que l'étude d'incidence figurant au dossier conclut également à un déclassement sur le paramètre phosphore en période d'étiage sévère ;

Considérant que le réseau de collecte est sensible à l'intrusion d'eaux claires parasites, ce qui entraîne une surcharge hydraulique de la station ; qu'un diagnostic du réseau est nécessaire et permettra de définir un programme de travaux ;

Considérant que des prescriptions spécifiques doivent donc être apportées pour le renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de Castillonnès ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Titre I : OBJET DE LA DÉCLARATION

Article 1^{er} : Objet de la déclaration

Il est donné acte au Syndicat départemental Eau 47 de sa déclaration en application de l'article L.214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, concernant :

le renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de Castillonnès sur la commune Cahuzac.

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement. Les rubriques du tableau de l'article R.214-1 du code de l'environnement concernées sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
2.1.1.0	Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute journalière de pollution organique : 1° Supérieure à 600 kg de DBO5 (A) 2° Supérieure à 12 kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5 (D)	Déclaration	Arrêté du 21 juillet 2015 modifié
3.2.2.0	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : 1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m ² (A) 2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m ² et inférieure à 10 000 m ² (D) Au sens de la présente rubrique, le lit majeur du cours d'eau est la zone naturellement inondable par la plus forte crue connue ou par la crue centennale si celle-ci est supérieure. La surface soustraite est la surface soustraite à l'expansion des crues du fait de l'existence de l'installation ou ouvrage, y compris la surface occupée par l'installation, l'ouvrage, la digue ou le remblai dans le lit majeur.	Déclaration	Arrêté du 13 février 2002

Titre II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Article 2 : Prescriptions générales

Le déclarant devra respecter les prescriptions générales définies dans les arrêtés dont les références sont indiquées dans le tableau ci-dessus et qui sont joints au présent arrêté.

Article 3 : Prescriptions spécifiques

3.1 Description du système de collecte

Le linéaire du réseau de la commune de Castillonès est de 16 370 m dont 1 089 m de réseau de refoulement. Le réseau est entièrement séparatif. Il comporte 4 postes de refoulement, aucun déversoir d'orage.

Nom	Nombre de pompes	Débit des pompes (en m ³ /h)	Télesurveillance	Trop plein
PR de Séguinel	2	11 11	Oui	Non
PR Monplaisir	2	16 16	Oui	Non
PR Impasse Monplaisir	2	10 10	Oui	Non
PR Le Coustou	2	16 16	Oui	Non

3.2 Traitement

3.2.1 Localisation

La station d'épuration se situe au nord-ouest du Bourg de Castillonès. Ses coordonnées Lambert 93 sont :

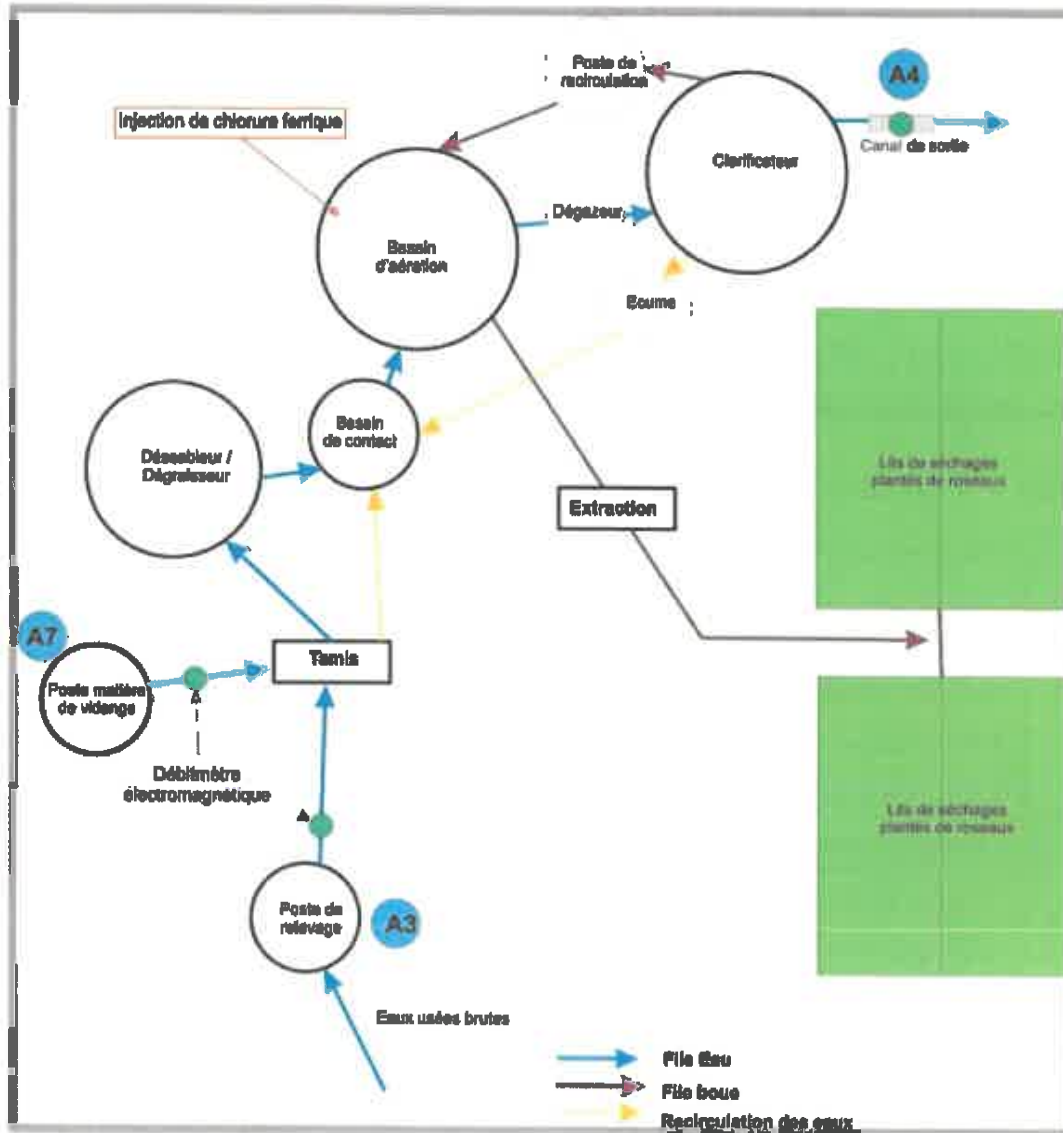
X = 508 537

Y = 6 398 457



3.2.2 Détail des équipements

La station d'épuration est une filière de type boues activées en aération prolongée.



- Le poste de relevage en entrée de station n'est pas équipé de trop plein. Le déversoir situé sur la canalisation d'amenée des eaux brutes à la station étant obturé, il n'y a pas de point A2.

Aucun déversement par temps de pluie n'étant constaté depuis les travaux de mise en séparatif, la remise en service du déversoir en tête de station n'est pas utile. Celui-ci pourra néanmoins être remis en fonctionnement en cas de nécessité.

- Un ouvrage permettant le dépotage des matières de vidange d'un volume de 9 m³ équipé d'un dégrilleur est présent sur la station de traitement des eaux usées de Castillonès.

Les matières de vidanges sont dirigées vers le dégrillage, un débitmètre électromagnétique est positionné sur la canalisation d'amenée à ce dernier.

La convention de dépotage, qui doit être renouvelée en 2021, devra indiquer un volume journalier maximal admissible qui ne dépasse pas la capacité de traitement de la station. Cette convention devra être adressée au service police de l'eau.

Comme prévu dans le dossier de demande (page 18), des analyses ponctuelles sur la qualité des matières de vidange seront réalisées.

Filière boues :

Les boues présentes dans le clarificateur sont recirculées vers le bassin d'aération.

L'extraction des boues se fait dans le bassin d'aération, elles sont envoyées sur des lits de séchage plantés de roseaux. Ces lits sont composés de 4 cellules fonctionnant deux par deux.

Les boues évacuées sont épandues.

3.2.3 Capacité nominale

La station est capable de traiter les débits et les flux de pollution de référence suivants :

Paramètres	Valeurs par temps sec
Capacité de traitement	1 700 EH
Volume moyen journalier	255 m ³ /j
Débit moyen	10,6 m ³ /h
Débit de pointe	35 m ³ /h
Charge journalière en DBO5	102 kg/j
Charge journalière en DCO	204 kg/j
Charge journalière en MES	153 kg/j
Charge journalière en NTK	25,5 kg/j
Charge journalière en Pt	3,57 kg/j

Débit de référence : Conformément à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié, le débit de référence sera défini annuellement selon la méthode du percentile 95.

3.3 Rejet

Les effluents de la station de traitement des eaux usées de Castillonès sont rejetés dans le ruisseau de la Douyne au droit de la station.

Le point de rejet dans le ruisseau de la Douyne se situe à proximité du point de coordonnées Lambert 93 suivant :

$$X = 508\ 567$$

$$Y = 6\ 398\ 471$$

3.4 Performances épuratoires

La station d'épuration doit respecter les exigences épuratoires minimales suivantes, en concentration ou en rendement, avec pour rappel les concentrations rédhibitoires issues de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 :

Paramètres	Concentration maximale à respecter, moyenne journalière	Rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	Concentrations rédhibitoires, moyenne journalière
DBO5	15 mg/l	90 %	70 mg/l
DCO	60 mg/l	80 %	400 mg/l
MES	20 mg/l	90 %	85 mg/l
NTK	15 mg/l	75 %	
NH4+	12 mg/l	70 %	
P tot	1 mg /l *		

* Pour le phosphore, la concentration demandée (1 mg/l) est applicable à l'étiage et obtenue par déphosphatation physicochimique. Par défaut, la période pendant laquelle ce traitement devra être actif est de juillet à octobre inclus. Toutefois, le traitement pourra être mis en place et la concentration maximale exigée à 1 mg/l, même avant le mois de juillet, en fonction du débit du cours d'eau. En l'absence de mesure de débits sur La Douyne, le critère à prendre en compte sera celui d'un état de sécheresse, constaté par la publication d'un arrêté préfectoral de restriction, portant sur n'importe quel cours d'eau du département.

3.5 Autosurveillance et production documentaire

Les principaux paramètres permettant de s'assurer de la bonne marche des installations de traitement sont **mesurés périodiquement**. Les résultats de ces mesures ainsi que tous les incidents survenus sont **portés sur un registre** et tenus à la disposition des agents chargés du contrôle. L'exploitant tient à jour un registre mentionnant les quantités des boues évacuées, en distinguant celles provenant du réseau (quantité brute et évaluation de la quantité de matières sèches) et en précisant leur destination.

L'exploitant rédige en début d'année N+1 le bilan annuel des contrôles de fonctionnement du système d'assainissement effectués l'année N, qu'il transmet au service chargé de la police de l'eau et à l'agence de l'eau concernés avant le 1er mars de l'année N+1.

L'autosurveillance du fonctionnement des installations est assurée au minimum avec une périodicité de : **2 par an**.

Cette autosurveillance porte sur la mesure des paramètres : **pH - débit - température - DBO5 - DCO - MES - NTK - NH4⁺ - NO2⁻ - NO3⁻ - Pt**.

Les résultats de cette autosurveillance sont transmis au service chargé de la police de l'eau et à l'agence de l'eau Adour-Garonne au format SANDRE, et sur l'application VERSEAU.

Ces transmissions doivent comporter :

- les résultats observés durant la période considérée concernant l'ensemble des paramètres caractérisant les eaux usées et le rejet y compris ceux fixés par le préfet ;

- les dates de prélèvements et de mesures ;
- pour les boues, la quantité de matière sèche, ainsi que leur destination ;
- la quantité annuelle de sous-produits de curage et de décantation du réseau de collecte (matières sèches) et ceux produits par la station d'épuration (graisse, sable, refus de dégrillage), ainsi que leur destination.

Les informations d'autosurveillance à recueillir, relatives aux apports extérieurs sur la file eau (matières de vidange...), doivent respecter les exigences prévues au tableau 2.2 de l'annexe 1 de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié, notamment sur la mesure de la qualité des apports. Les paramètres à analyser sont : pH - DBO5 - DCO - MES - NTK - NH4+ - NO2- - NO3- - Pt.

Conformément au dossier de demande, les analyses des matières de vidange seront réalisées 12 fois par an. Cette fréquence pourra être réduite le cas échéant, si les caractéristiques des matières de vidange sont stables.

Les informations d'autosurveillance à recueillir relatives aux boues doivent respecter les exigences prévues au tableau 2.4 de l'annexe 1 de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié.

- Cahier de vie du système d'assainissement :

L'exploitant du système de collecte et de la station concernée rédige et tient à jour un cahier de vie.

3.6 Diagnostic du système d'assainissement :

Conformément aux dispositions de l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020, le maître d'ouvrage devra établir, suivant une fréquence n'excédant pas 10 ans, un diagnostic du système d'assainissement, qui devra répondre aux objectifs fixés par l'article précité.

Compte tenu de la sensibilité du réseau à l'intrusion d'eaux claires parasites, entraînant une surcharge hydraulique récurrente de la station, un diagnostic du réseau de collecte devra être réalisé au plus tard dans les deux ans qui suivent la date du présent arrêté. Les conclusions du diagnostic ainsi que le programme de travaux qui en découlera devront être adressées au service police de l'eau.

3.7 Entretien

Le site de la station de traitement des eaux usées est maintenu en permanence en bon état de propreté.

Les ouvrages sont régulièrement entretenus de manière à garantir le fonctionnement des dispositifs de traitement et de surveillance.

Tous les équipements nécessitant un entretien régulier sont pourvus d'un accès permettant leur desserte par les véhicules d'entretien.

Le maître d'ouvrage informe le service en charge du contrôle au minimum un mois à l'avance des périodes d'entretien et de réparations prévisibles des installations et de la nature des opérations susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux réceptrices et l'environnement.

Il précise les caractéristiques des déversements (débit, charge) pendant cette période et les mesures prises pour en réduire l'importance et l'impact sur les masses d'eau réceptrices de ces déversements.

Le préfet peut, si nécessaire, dans les quinze jours suivant la réception de l'information, prescrire des mesures visant à surveiller les rejets, en connaître et réduire les effets ou demander le report de ces opérations si ces effets sont jugés excessifs.

Article 4 : Modification des prescriptions

Si le déclarant veut obtenir la modification de certaines des prescriptions spécifiques applicables à l'installation, il en fait la demande au préfet, qui statue alors par arrêté. Le silence gardé par l'administration pendant plus de trois mois sur la demande du déclarant vaut rejet.

Titre III : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 5 : Conformité au dossier et modifications

Les installations, objets du présent arrêté, sont situées, installées et exploitées conformément aux plans et contenus du dossier de demande de déclaration non contraires aux dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration doit être porté, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet, qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Article 6 : Droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 7 : Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 8: Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement :

- Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés à l'article L.211-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;
- Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Article 9 : Publication et information des tiers

Conformément à l'article R.214-37 du code de l'environnement, une copie de cet arrêté sera transmise à la mairie des communes de Castillonnès et Cahuzac, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site Internet de la préfecture de LOT-ET-GARONNE pendant une durée d'au moins 6 mois.

Article 10 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de Villeneuve-sur-Lot, la présidente du Syndicat départemental Eau 47 et la directrice départementale des territoires de Lot-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

AGEN, le **09 DEC. 2020**

Pour la Préfète et par subdélégation,
Le Chef de Service,



Stéphane BOST

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)

Direction départementale des territoires

47-2020-12-09-002

Arrêté portant répartition de la NBI - Année 2021 - au sein
de la DDT de Lot-et-Garonne

Arrêté N°
Portant répartition de la NBI – Année 2021
au sein de la direction départementale des territoires de lot-et-Garonne

La préfète de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27,

Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace,

Vu le décret n° 2001-1161 du 07 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement,

Vu l'arrêté du MTES-MCT du 31 juillet 2018 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire au titre des 6^{ème} et 7^{ème} tranches de la mise en œuvre du protocole DURAFOUR,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2019-04-26-006 du 26 avril 2019 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne,

Vu l'avis du comité technique du 4 décembre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2018-12-11-017 en date du 11 décembre 2018, donnant délégation de signature à Mme Agnès CHABRILLANGES, Directrice Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne,

Sur proposition de Mme la Directrice Départementale des Territoires,

ARRETE :

- **Article 1^{er}**: Les emplois, au sein de la direction départementale des Territoires de Lot-et-Garonne, éligibles à la nouvelle bonification indiciaire (NBI), ainsi que le nombre de points correspondant à la catégorie des postes sur laquelle porte cette bonification sont définis comme indiqué dans le tableau qui suit :

**Répartition des enveloppes d'emplois et de points de NBI DURAFOUR 2021
à la DDT de Lot-et-Garonne**

Catégorie	Désignation de l'emploi	Nombre de points NBI attribués	Nombre d'emplois
A+	Chargé de mission conseil aux collectivités pour les politiques urbaines	35	1
A	Chef de l'unité Prévention des Risques	40	1
A	Chef de l'unité Droit de l'urbanisme	40	1
A	Cadre assainissement	30	1
B	Chef de l'unité Gestion des Ressources Humaine Formation	25	1
B	Chef de l'unité Accessibilité, règles et techniques de construction	25	1
B	Responsable Maison de l'Etat	20	1
B	Chargé de mission transition énergétique et développement durable	20	
C	Assistante de prévention	20	1

- **Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- **Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur le programme 217, conduite et pilotage des politiques publiques du MTE-MCT.

- **Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le **9 DEC. 2020**

Pour la Préfète et par délégation,
La Directrice départementale des
territoires
La Directrice Départementale des Territoires


Agnès CHABRILLANGES

Sous-préfecture de Villeneuve sur Lot

47-2020-11-30-006

arrete medaille d'honneur régionale départemental et
communale promotion 1er janvier2021

Arrêté N°

Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2021

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Vu le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de Madame Béatrice LAGARDE en qualité de Préfète de Lot-et-Garonne ;

Vu le décret du 21 septembre 2017 portant nomination de Madame Véronique SCHAAF en qualité de Sous-préfète de Villeneuve-sur-Lot

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Monsieur AIT OBA Houcine**
Brigadier Chef principal de Police Municipale, COMMUNE DE FUMEL, FUMEL
demeurant à FUMEL
- **Madame AKSAS Françoise**
Infirmière de classe supérieur, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT
- **Madame BARENES Nathalie**
Adjoint technique Territorial Principal 2ème classe, COMMUNE DE PORT
SAINTE MARIE, PORT-SAINTE-MARIE
demeurant à PORT-SAINTE-MARIE
- **Monsieur BAZILLOU Fabien**
Rédacteur principal 2ème classe, COMMUNE DE MONSEMPRON-LIBOS,
MONSEMPRON-LIBOS
demeurant à FUMEL
- **Madame BELBES Margareth**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT,
VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à SAINT-ANTOINE-DE-FICALBA
- **Madame BENAOUIDET Orkia**
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe, AGGLOMERATION
D'AGEN, AGEN
demeurant à AGEN

- **Madame BERNARD Sonia**
Adjoint d'Animation, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à BLAGNAC

- **Monsieur BIASUZZI Pascal**
, COMMUNE DE MONTESQUIEU, MONTESQUIEU
demeurant à MONTESQUIEU

- **Madame BOIRIN Sandrine**
Agent des services Hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur BORDENAVE-LABARBERE Julien**
Adjoint d'animation principal 2ème classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Madame BORIE Stéphanie**
Directrice des ressources humaines mutualisées, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE GARONNE AGGLOMERATION, MARMANDE
demeurant à MARMANDE

- **Monsieur BOUDON Gilbert**
, COMMUNE DE MONTESQUIEU, MONTESQUIEU
demeurant à MONTESQUIEU

- **Monsieur BOUDOU Patrick**
Adjoint technique Principal 1ère classe, SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN LOT ET GARONNE, AGEN
demeurant à MONFLANQUIN

- **Monsieur BOUGET David**
Adjoint Technique Principal 2ème classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à LA SAUVETAT-SUR-LEDE

- **Monsieur BOUIC Jean Jacques**
Agent polyvalent voirie, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE GARONNE AGGLOMERATION, MARMANDE
demeurant à SAINTE-BAZEILLE

- **Madame BOUKHELF Nassera**
Adjoint Territorial Patrimoine Principal 2ème classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à AGEN

- **Madame BUNLE Virginie**
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à MONFLANQUIN

- **Monsieur CAHUZIERE Christian**
Adjoint Technique, COMMUNE D AIGUILLON, AIGUILLON
demeurant à GALAPIAN

- **Madame CALVET Fabienne**
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT
- **Madame CARNEJAC Anne**
Directrice Générale des Services Technique, COMMUNE DE PUJOLS, PUJOLS
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT
- **Monsieur CASONATO Laurent**
Technicien Principal 1ère classe, SYNDICAT EAU 47, AGEN
demeurant à SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC
- **Monsieur CESCATTI Jean-Claude**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE PORT SAINTE MARIE, PORT-SAINTE-MARIE
demeurant à FEUGAROLLES
- **Madame CHALLANCIN Sylvie**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC
- **Madame CHARRIEU Florence**
Adjoint d'Animation, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE GARONNE AGGLOMERATION, MARMANDE
demeurant à MARMANDE
- **Monsieur CLERC Lionel**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à MONTPEZAT
- **Monsieur CLUCHIER Laurent**
Animateur Principal 1ère classe, COMMUNE DE BOE, BOE
demeurant à CAUDECOSTE
- **Madame DANIEL Magali**
Animatrice du RAM, COMMUNE DU PASSAGE, LE PASSAGE
demeurant à LE PASSAGE
- **Monsieur DA SILVA Alberto**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE MONSEMPRON-LIBOS, MONSEMPRON-LIBOS
demeurant à MONTAYRAL
- **Madame DELLUC Sonia**
ATSEM Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à ESTILLAC
- **Madame DEL SAZ Marie-Jeanne**
Adjoint technique Principal 1ère classe, COMMUNE DE FREGIMONT, FREGIMONT
demeurant à FREGIMONT
- **Monsieur DESROZIERS Jérôme**
Adjoint technique Principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE, SAINTE-BAZEILLE
demeurant à SAINTE-BAZEILLE

- **Madame DOMINGIE Nathalie**
Adjoint administratif 2ème classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT,
VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT
- **Monsieur DROUILHET Thierry**
Adjoint Technique Principal 2ème classe, COMMUNE DE FUMEL, FUMEL
demeurant à MONTAYRAL
- **Madame DUBERNARD Jennifer**
Aide soignante, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE TONNEINS,
MARMANDE
demeurant à MARMANDE
- **Madame DUBOT MURIEL Muriel**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE TONNEINS,
TONNEINS
demeurant à TONNEINS
- **Madame DUCAMP-VUILLEMIN Nathalie**
Auxiliaire Puériculture Principal 1ère classe, COMMUNAUTE D
AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS, CASSENEUIL
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT
- **Madame DUCOS Christine**
ASHQ, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE TONNEINS, MARMANDE
demeurant à MARMANDE
- **Monsieur DUFFAU Didier**
Adjoint Technique Principal 2ème classe, COMMUNE DE MARMANDE,
MARMANDE
demeurant à BEAUPUY
- **Monsieur DUPIERRIS Jean-Yves**
Technicien Principal 1ère classe, COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU
GRAND VILLENEUVOIS, CASSENEUIL
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT
- **Monsieur ENJELVIN Karim**
Adjoint d'animation principal 2ème classe, COMMUNE DE NERAC, NÉRAC
demeurant à NERAC
- **Monsieur FAGET Patrick**
Adjoint technique Territorial Principal 2ème classe, AGGLOMERATION D'AGEN,
AGEN
demeurant à AGEN
- **Madame FAVART Sophie**
Aide soignante, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE TONNEINS,
MARMANDE
demeurant à MARMANDE
- **Monsieur FAVRE André**
Adjoint technique Principal 1ère classe, COMMUNAUTE COMMUNES LOT ET
TOLZAC, CASTELMORON-SUR-LOT
demeurant à CASTELMORON-SUR-LOT

- **Madame FERNANDEZ ALVAREZ Maria, Teresa**
Adjoint du patrimoine Principal 2ème classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à LA SAUVETAT-SUR-LEDE
- **Madame FOUILHAC Marie-Nadine**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MOUSTIER, MOUSTIER
demeurant à MOUSTIER
- **Monsieur FRIMAUDAU Jean-Jacques**
Adjoint technique Principal 1ère classe, COMMUNE DE NERAC, NÉRAC
demeurant à NERAC
- **Madame GAILLARD Anne**
Attachée Principal, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à LA SAUVETAT-DE-SAVERES
- **Madame GALINDO Carmen**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à MONCAUT
- **Madame GARÇON Valérie**
Adjoint cadre hospitalier classe normale, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE TONNEINS, MARMANDE
demeurant à MARMANDE
- **Madame GRUPPI Marie-Christine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à BIAS
- **Monsieur GUZZETTA Natalino**
Technicien, COMMUNE DE FUMEL, FUMEL
demeurant à CONDEZAYGUES
- **Monsieur GYORFI Jean-Luc**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à AGEN
- **Monsieur HAOUALI Jean-Pierre**
Adjoint Technique Principal 2ème classe, COMMUNE DE LA CROIX BLANCHE, CROIX BLANCHE (LA)
demeurant à LA CROIX-BLANCHE
- **Madame HASLAY Nicole**
ATSEM principal 2ème classe, COMMUNE DE MONSEMPRON-LIBOS, MONSEMPRON-LIBOS
demeurant à MONSEMPRON-LIBOS
- **Madame JARDEL Christelle**
Adjoint administratif principal 2ème classe, SYNDICAT EAU 47, AGEN
demeurant à ROQUEFORT

- **Monsieur JOAQUIM José**
Ouvrier principal 1ère classe, HOPITAL LOCAL MAISON DE RETRAITE, PENNE-D'AGENAIS
demeurant à LA SAUVETAT-SUR-LEDE

- **Madame LABERNADE Nathalie**
Adjoint technique Territorial Principal 2ème classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à ESTILLAC

- **Madame LAGUE Nathalie**
Infirmière en soins généraux et spécialisés 2ème grade, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE TONNEINS, MARMANDE
demeurant à CAUMONT-SUR-GARONNE

- **Monsieur LARREY Sébastien**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à LAYRAC

- **Monsieur LECOINTE Dimitri**
Adjoint d'animation principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE GARONNE AGGLOMERATION, MARMANDE
demeurant à PUYMICLAN

- **Monsieur LELIEVRE Olivier**
Technicien Hospitalier, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à LAUGNAC

- **Monsieur LERICHE Martial**
Technicien Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à AGEN

- **Monsieur LUSTENBERGER Patrick**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE MIRAMONT DE GUYENNE, MIRAMONT-DE-GUYENNE
demeurant à MIRAMONT-DE-GUYENNE

- **Monsieur MAHIEUX Joël**
Ingenieur Principal, COMMUNE DE LAYRAC, LAYRAC
demeurant à LAYRAC

- **Monsieur MARANGONI Jérôme**
Brigadier Chef principal de Police Municipale, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à BON-ENCONTRE

- **Madame MARTINEZ CHANTAL Chantal**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE FUMEL, FUMEL
demeurant à FUMEL

- **Madame MARTY Elisabeth**
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à SAINT-PASTOUR

- **Monsieur MATEOS Nicolas**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MARMANDE, MARMANDE
demeurant à MARMANDE

- **Madame MAZURIE Marie-Bérengère**
Professeur enseignement artistique hors classe, COMMUNAUTE D
AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS, CASSENEUIL
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur MEURDRAC Christopher**
Attaché, COMMUNE DE MARMANDE, MARMANDE
demeurant à MARMANDE

- **Monsieur MICHEL Laurent**
Adjoint Technique Principal 2ème classe, COMMUNAUTE D AGGLOMERATION
DU GRAND VILLENEUVOIS, CASSENEUIL
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur MIGOLI Sandro**
Ouvrier principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

- **Madame MILLECAM Christine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE MARMANDE,
MARMANDE
demeurant à BEAUPUY

- **Madame MIRALLES Marina**
Animateur, COMMUNE DE BON ENCONTRE, BON-ENCONTRE
demeurant à LAYRAC

- **Madame MIRAMBET Valérie**
Adjoint d'animation principal 2ème classe, COMMUNE DE MARMANDE,
MARMANDE
demeurant à BIRAC-SUR-TREC

- **Madame MORAS Christine**
Technicienne supérieure hospitalière 2ème classe, CTRE HOSPITAL INTERCOM
MARMANDE TONNEINS, MARMANDE
demeurant à PUYMICLAN

- **Madame MOREIRA Christelle**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur MORE Nicolas**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN,
AGEN
demeurant à BRAX

- **Madame MORON Corinne**
Adjoint technique Principal 1ère classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT,
VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Madame NARFIT Laurence**
Brigadier Chef principal de Police Municipale, AGGLOMERATION D'AGEN,
AGEN
demeurant à BAJAMONT

- **Madame NUSSE Nathalie**
Infirmière classe supérieure, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE
TONNEINS, MARMANDE
demeurant à GONTAUD-DE-NOGARET

- **Madame OBRY Josiane**
Adjoint administratif 2ème classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT,
VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur PARREL Philippe**
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR
LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Madame PASCOAL Fatima**
Manipulateur radio - Cadre santé, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE
TONNEINS, MARMANDE
demeurant à FAUGUEROLLES

- **Madame PATUREAU Maria-José**
ATSEM Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à BON-ENCONTRE

- **Madame PERDOMINI Monique**
Agent d'entretien qualifié, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Madame PETIT Laetitia**
Agent des services Hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur PINETRE Jean-Yves**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN,
AGEN
demeurant à AGEN

- **Monsieur PIN Jean-Luc**
Adjoint technique Territorial Principal 2ème classe, COMMUNE DE PONT DU
CASSE, PONT-DU-CASSE
demeurant à LA CROIX-BLANCHE

- **Madame PIOFFET Nelly**
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LAPLUME, LAPLUME
demeurant à BOE

- **Madame PIZZINATO Rachel**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE CASTELJALOUX,
CASTELJALOUX
demeurant à CASTELJALOUX

- **Madame POUZALGUES Marie-France**
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT

- **Madame PRAI Valérie**
Adjoint du patrimoine Principal 1ère classe, COMMUNE DE BOE, BOE
demeurant à SAINT-CAPRAIS-DE-LERM

- **Madame PYRAME Gaëlle**
Sage femme, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à BIAS

- **Monsieur REBEL Jean Michel**
, COMMUNE DE FREGIMONT, FREGIMONT
demeurant à FREGIMONT

- **Madame RESTES Marie-Isabelle**
Adjoint Technique Principal 2ème classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à BIAS

- **Monsieur RICARD Thierry**
Adjoint technique Territorial Principal 2ème classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à AGEN

- **Madame ROQUE Herminia**
Adjoint technique Territorial Principal 2ème classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à LE PASSAGE

- **Monsieur ROY Eric**
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à HAUTEFAGE-LA-TOUR

- **Madame SOL Céline**
ATSEM Principal 1ère classe, COMMUNE DU PASSAGE, LE PASSAGE
demeurant à LE PASSAGE

- **Monsieur SOULES Cédric**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à BOE

- **Madame STEFFEN Florence**
Infirmière de bloc opératoire classe supérieure, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE TONNEINS, MARMANDE
demeurant à MARMANDE

- **Madame TEIXEIRA RODRIGUES Sylvie**
Adjoint technique Principal 1ère classe, COMMUNE DU PASSAGE, LE PASSAGE
demeurant à SERIGNAC-SUR-GARONNE

- **Madame TEIXEIRA Sylvia**
ATSEM Principal 1ère classe, COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU GRAND
VILLENEUVOIS, CASSENEUIL
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur TEXEREAU Stéphane**
Adjoint Technique Principal 2ème classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT,
VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Madame TUJAS Emmanuelle**
Adjoint d'animation principal 2ème classe, COMMUNE DE MARMANDE,
MARMANDE
demeurant à MARMANDE

- **Monsieur VASSAL Bernard**
Adjoint Technique Principal 2ème classe, COMMUNE DE LAYRAC, LAYRAC
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Madame VAZ Irène**
Adjoint Technique Principal 2ème classe, COMMUNE DE MONSEMPRON-LIBOS,
MONSEMPRON-LIBOS
demeurant à CONDEZAYGUES

- **Madame VERON Nathalie**
Attachée, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à HAUTEFAGE-LA-TOUR

- **Madame VIEDMA Christelle**
Infirmière de bloc opératoire, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur VINARDI Philippe**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur VIOLET Philippe**
Adjoint Technique Principal 2ème classe, COMMUNE DE NERAC, NÉRAC
demeurant à NERAC

- **Madame WAGON Françoise**
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe, AGGLOMERATION
D'AGEN, AGEN
demeurant à SAINT-SIXTE

- **Monsieur ZANATTA Bruno**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN,
AGEN
demeurant à AGEN

Article 2 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale Vermeil est
décernée à :

- **Madame ALBENQUE Isabelle**
Adjoint administratif principal 1ère classe, SYNDICAT EAU 47, AGEN
demeurant à NERAC

- **Madame BALERDI IZTUETA Miren Garbine**
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, COMMUNE DE
MARMANDE, MARMANDE
demeurant à MARMANDE

- **Monsieur BALETTE Michel**
Chef de service de la Police Municipale Principal 1ère classe, COMMUNE DE
MARMANDE, MARMANDE
demeurant à MARMANDE

- **Monsieur BIAU Didier**
Adjoint technique Principal 1ère classe, COMMUNAUTE D AGGLOMERATION
DU GRAND VILLENEUVOIS, CASSENEUIL
demeurant à SAINT-VITE

- **Madame BLOIS Marie-Christine**
Auxiliaire Puériculture Principal 1ère classe, COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION VAL DE GARONNE AGGLOMERATION, MARMANDE
demeurant à TONNEINS

- **Madame BRAIT Sylvie**
Attachée Territoriale, COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU GRAND
VILLENEUVOIS, CASSENEUIL
demeurant à PUJOLS

- **Madame BRONDEL Malaurie**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à TREMONS

- **Monsieur CABROL Christophe**
Technicien Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à BOE

- **Madame CADIOT Jocelyne**
Technicienne de Laboratoire, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Madame CANTAU Eveline**
Adjoint Technique Principal 2ème classe, COMMUNE DE MEZIN, MÉZIN
demeurant à MEZIN

- **Madame CASTEVERT Monique**
Assistant de Conservation Principal 1ère classe, COMMUNE DE CASTELJALOUX,
CASTELJALOUX
demeurant à CASTELJALOUX

- **Monsieur CAUBET Eric**
Adjoint technique Principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
VAL DE GARONNE AGGLOMERATION, MARMANDE
demeurant à VILLETON

- **Monsieur CHEMIN Jean-MARC**
, COMMUNE DE RIVES, RIVES
demeurant à RIVES

- **Madame CORVELLEC Sylvie**
Aide soignante principale, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE
TONNEINS, MARMANDE
demeurant à VILLETON

- **Monsieur CRETON Jean-Pierre**
Agent technique polyvalent, COMMUNE DE TONNEINS, TONNEINS
demeurant à TONNEINS

- **Madame DA COSTA FREITAS Valérie**
Manipulateur radio, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE TONNEINS,
MARMANDE
demeurant à CASTELJALOUX

- **Monsieur DAL COMPARE Thierry**
Adjoint Technique Principal 2ème classe, COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE,
SAINTE-BAZEILLE
demeurant à SAINTE-BAZEILLE

- **Madame DA ROS Nathalie**
Manipulateur radio, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE TONNEINS,
MARMANDE
demeurant à MARMANDE

- **Monsieur DAUVERGNE christian**
Technicien Principal 1ère classe, COMMUNE DE TONNEINS, TONNEINS
demeurant à TONNEINS

- **Monsieur DECHE Stéphane**
Technicien Principal 2ème classe, COMMUNE DE TONNEINS, TONNEINS
demeurant à AIGUILLON

- **Monsieur DEL PUPPO Jean Pierre**
Conseiller des APS, COMMUNE DE MARMANDE, MARMANDE
demeurant à FOURQUES-SUR-GARONNE

- **Madame DEMONIN Catherine**
Adjoint d'Animation, COMMUNE D AIGUILLON, AIGUILLON
demeurant à SAINT-LEGER

- **Madame DUMAIN Isabelle**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Madame DUPRAT Hélène**
Assistant de conservation, COMMUNE DE NERAC, NÉRAC
demeurant à NERAC

- **Madame DURAN Véronique**
ATSEM Principal 1ère classe, COMMUNE DE BOE, BOE
demeurant à BOE

- **Monsieur FAURE Patrice**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT
- **Monsieur FERRANDIS Stéphane**
Adjoint Technique Territorial, COMMUNE DE BOE, BOE
demeurant à COLAYRAC-SAINT-CIRQ
- **Monsieur FLECK Dominique**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE MARMANDE, MARMANDE
demeurant à MARMANDE
- **Madame FREDDO Francine**
Adjoint Technique Principal 2ème classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT,
VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à BIAS
- **Madame FREJEFOND Martine**
Aide soignante, HOPITAL LOCAL MAISON DE RETRAITE, PENNE-D'AGENAIS
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT
- **Madame GALLO Véronique**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE MARMANDE,
MARMANDE
demeurant à MARMANDE
- **Madame GARRIC Isabelle**
ATSEM Principal 1ère classe, COMMUNE DE BON ENCONTRE, BON-ENCONTRE
demeurant à FOULAYRONNES
- **Madame GERMA Carole**
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à BIAS
- **Monsieur GLAUNEZ Alain**
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à CASTELNAUD-DE-GRATECAMBE
- **Madame GOURGUES Fabienne**
Attachée, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE GARONNE
AGGLOMERATION, MARMANDE
demeurant à MARMANDE
- **Madame GRACE Joëlle**
Rédacteur principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à AGEN
- **Madame HERAUD Brigitte**
Aide soignante principale, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE
TONNEINS, MARMANDE
demeurant à SAMAZAN
- **Madame JAGUENEAU Hayette**
Educatrice territoriale APS principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN,
AGEN
demeurant à CANCON

- **Madame KIDGER Marie-Christine**
Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à CASSENEUIL
- **Madame LACRESSE Christine**
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT
- **Monsieur LAGAUZERE Laurent**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE MARMANDE, MARMANDE
demeurant à PUYMICLAN
- **Madame LAJUGIE Marie-Chantal**
Adjoint technique Principal 1ère classe, COMMUNE DE MARMANDE,
MARMANDE
demeurant à BEAUPUY
- **Madame LALLE Bernadette**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, COMMUNE DE BAJAMONT,
BAJAMONT
demeurant à BAJAMONT
- **Madame LAMANDE Sylvie**
Agent des services Hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT
- **Madame LANGLADE Odette**
, COMMUNE DE FUMEL, FUMEL
demeurant à FUMEL
- **Monsieur LAPORTE CHRIS Christian**
Ingénieur en chef Directeur général services techniques, COMMUNAUTE D
AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS, CASSENEUIL
demeurant à CONDEZAYGUES
- **Monsieur LAVAL Michel**
Adjoint technique Principal 1ère classe, COMMUNAUTE D AGGLOMERATION
DU GRAND VILLENEUVOIS, CASSENEUIL
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT
- **Monsieur LEBERT Eric**
Technicien Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à PONT-DU-CASSE
- **Madame LECOMTE Patricia**
ATSEM Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à AGEN
- **Madame LESCOUSTREYRES Florence**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE MONSEMPRON-LIBOS, MONSEMPRON-LIBOS
demeurant à MONSEMPRON-LIBOS
- **Monsieur LESCOUZERES Patrick**
Educateur APS Principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL
DE GARONNE AGGLOMERATION, MARMANDE
demeurant à MARMANDE

- **Madame LOCATELLI Véronique**
Rédacteur, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT
- **Monsieur MARQUE Gilles**
Educateur APS principal 2ème classe, COMMUNE DE MARMANDE, MARMANDE
demeurant à MARMANDE
- **Monsieur MAZARS Eric**
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe, COMMUNE DE
MARMANDE, MARMANDE
demeurant à TONNEINS
- **Madame MERCHADI Saadia**
Agen de maîtrise principal, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE
TONNEINS, MARMANDE
demeurant à CASSENEUIL
- **Monsieur MESSI Gilles**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN,
AGEN
demeurant à SAUVAGNAS
- **Monsieur MIJOINT Fabrice**
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE
GARONNE AGGLOMERATION, MARMANDE
demeurant à MARMANDE
- **Monsieur MIRA Louis-Philippe**
Brigadier Chef principal de Police Municipale, AGGLOMERATION D'AGEN,
AGEN
demeurant à LE PASSAGE
- **Madame MONTULET Josette**
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT
- **Madame NAY Marie-José**
Ouvrier principal 1ère classe, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE
TONNEINS, MARMANDE
demeurant à MARMANDE
- **Monsieur NERIA Jean François**
Responsable Service Logistique, COMMUNE DU PASSAGE, LE PASSAGE
demeurant à LE PASSAGE
- **Madame PENN Nicole**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE CASTELCULIER,
CASTELCULIER
demeurant à MOIRAX
- **Monsieur PEREZ Albert**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MARMANDE, MARMANDE
demeurant à MARMANDE

- **Madame RICOT sylvie**
Aide soignante, HOPITAL LOCAL MAISON DE RETRAITE, PENNE-D'AGENAIS
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur RODES Eric**
Agent de maîtrise, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Madame SAINT-LEUX Marie-Françoise**
cadre supérieur de Santé - Infirmière bloc opératoire, CENTRE HOSPITALIER,
VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à LAROQUE-TIMBAUT

- **Monsieur SCAFFINI Jean-Luc**
Technicien Principal 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE
GARONNE AGGLOMERATION, MARMANDE
demeurant à SAINTE-BAZEILLE

- **Monsieur SOLIGNAT Stéphane**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN,
AGEN
demeurant à BON-ENCONTRE

- **Madame SORIN Chantal**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE MARMANDE,
MARMANDE
demeurant à MARMANDE

- **Monsieur SOULIGNAC Christian**
Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à LE TEMPLE-SUR-LOT

- **Monsieur SUPERVIELLE Philippe**
Brigadier Chef principal de Police Municipale, AGGLOMERATION D'AGEN,
AGEN
demeurant à ROQUEFORT

- **Madame TAMAZOUNT Farida**
Agent des services Hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à BIAS

- **Monsieur TONNELIER Jean-Louis**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MARMANDE, MARMANDE
demeurant à LE MAS-D'AGENAIS

- **Madame VIEL Patricia**
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à CASTELMORON-SUR-LOT

Article 3 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Monsieur ANTRAYGUES Jean-Jacques**
Ouvrier principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à CAZIDEROQUE

- **Madame BAESA Catherine**
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à AGEN

- **Monsieur BELLE Jean-François**
Technicien Principal 2ème classe, COMMUNE DE CASTELCULIER, CASTELCULIER
demeurant à BON-ENCONTRE

- **Madame BERNARDI Sylvie**
Adjoint technique Principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE GARONNE AGGLOMERATION, MARMANDE
demeurant à TONNEINS

- **Madame BOUDIE Christine**
ATSEM Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à FOULAYRONNES

- **Monsieur BROSOLO Laurent**
Technicien Principal 2ème classe, COMMUNE DE MARMANDE, MARMANDE
demeurant à MARMANDE

- **Madame BRUNEAU Agnès**
Attachée Principale, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE GARONNE AGGLOMERATION, MARMANDE
demeurant à LAGUPIE

- **Monsieur CAPLAT Philippe**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE PONT DU CASSE, PONT-DU-CASSE
demeurant à SAVIGNAC-SUR-LEYZE

- **Madame CHENOUI Adda**
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur COLMAGRO Patrick**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur CONDUCHÉ Joël**
Adjoint technique Principal 1ère classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur DARDER Hervé**
Technicien Principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE GARONNE AGGLOMERATION, MARMANDE
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur DELMOULY Rémy**
, COMMUNE DE FUMEL, FUMEL
demeurant à FUMEL

- **Madame DUFFOUR Chantal**
Auxiliaire Puériculture Principal 1ère classe, COMMUNAUTE D
AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS, CASSENEUIL
demeurant à SAINTE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE

- **Monsieur FABRE Pascal**
Aide soignant principal, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur FAUCHIE Laurent**
Aide soignant principal, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Madame GAGNIE Dominique**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Madame GONZALEZ Maryse**
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à LEDAT

- **Monsieur LAVIGNE Gilles**
Brigadier Chef principal de Police Municipale, COMMUNE DE CASTELJALOUX,
CASTELJALOUX
demeurant à PINDERES

- **Madame LEBEAU Christine**
Aide soignante principale, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE
TONNEINS, MARMANDE
demeurant à MARMANDE

- **Monsieur LEBOUcq Michel**
Technicien Principal 1ère classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT,
VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à SAINTE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE

- **Madame LETOURNEUR Isabelle**
ATSEM Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à CAUDECOSTE

- **Monsieur LUCAS Thierry**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE FUMEL, FUMEL
demeurant à FUMEL

- **Madame MALBEC Chantal**
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE TONNEINS, TONNEINS
demeurant à TONNEINS

- **Madame MATHIEU Marie-Christine**
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à PAILLOLES

- **Monsieur MAURIG Jean-Pierre**
Adjoint Technique Territoriale Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN,
AGEN
demeurant à LE PASSAGE

- **Monsieur MEYER Philippe**
Directeur hors classe, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE TONNEINS,
MARMANDE
demeurant à CLAIRAC

- **Monsieur MONTALVEZ Leonardo**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN,
AGEN
demeurant à LE PASSAGE

- **Madame MONTGRENIER Brigitte**
Assistante médico administrative, CTRE HOSPITAL INTERCOM MARMANDE
TONNEINS, MARMANDE
demeurant à SAMAZAN

- **Monsieur MOURLANE Jean, Marie**
Educateur APS principal 1ère classe, COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT,
VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Madame PELATAN Cécile**
Agent des services Hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur PETIT Jean-Pierre**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE BOE, BOE
demeurant à CASTELCULIER

- **Madame PILLES Bernadette**
Agent social, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à AGEN

- **Madame POTIER Sylvie**
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Madame RAMEAU Viviane**
Animateur Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à AGEN

- **Madame ROUQUET Catherine**
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe, AGGLOMERATION
D'AGEN, AGEN
demeurant à PONT-DU-CASSE

- **Madame SERRET CATHERINE Catherine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, SYNDICAT EAU 47, AGEN
demeurant à BOE

- **Monsieur THOULOUSE Laurent**
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE MARMANDE,
MARMANDE
demeurant à LAGUIPIE

- **Madame VALBUZZI Laurence**

Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER, VILLENEUVE-SUR-LOT
demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT

- **Monsieur VIDAL Frédéric**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MARMANDE, MARMANDE
demeurant à MAUVEZIN-SUR-GUPIE

- **Madame ZANARDO Guilaine**

Auxiliaire Puériculture Principal 1ère classe, AGGLOMERATION D'AGEN, AGEN
demeurant à LE PASSAGE

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet – 33 063 Bordeaux Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : La préfète de Lot-et-Garonne et la sous-préfète de Villeneuve-sur-Lot sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Villeneuve-sur-Lot le 30/11/2020

Pour la Préfète et par délégation,
la Sous-préfète,


Véronique SCHAAF

Sous-préfecture de Villeneuve sur Lot

47-2020-12-04-002

arrete sapeurs pompiers 04 decembre 2020

Sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot

Arrêté n° Accordant la Médaille d'honneur des Sapeurs Pompiers Promotion de la Sainte Barbe 04 décembre 2020

La préfète de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le décret 62-1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret 68-1055 du 29 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu le décret n°2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret du 21 septembre 2017 portant nomination de Madame Véronique SCHAAF en qualité de Sous-Préfète de Villeneuve-sur-Lot ;

Sur proposition de Madame le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot.

ARRÊTE

Article 1^{er} : les médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent et qui ont fait preuve de dévouement :

Médaille «Bronze »

Monsieur Cedric ALGISI, Caporal Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de STE LIVRADE SUR LOT

Monsieur Fabrice CONFOLANT, Caporal-chef Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de la VALLEE DU LOT

Monsieur Robin LUBRANO LAVADERA, Sergent Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de CASSENEUIL

Médaille « Argent »

Monsieur Gregory BRET, Adjudant Professionnel
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de NERAC

Monsieur Sebastien CARNIAUX, Sergent Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de CASTELJALOUX

Monsieur Stanislas DE LORGERIL, Lieutenant Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre d'ASTAFFORT

Monsieur Nicolas FOURES, Adjudant-chef Professionnel
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de FUMEL

Monsieur Sebastien GILLES, Sergent-chef Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de CASSENEUIL

Monsieur Louis JOSE, Lieutenant Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de FUMEL

Monsieur Jacques LUBRANO, Sergent-chef Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de CASSENEUIL

Monsieur Frederic MARTIN DUPONT, Adjudant Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de FUMEL

Monsieur Antoine PARASCANDOLO, Adjudant-chef Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre du PASSAGE D AGEN

Monsieur Benoit TURRO, Adjudant-chef Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de BRUCH

Madame Fanny VAYSSIERE, Sergente Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de FUMEL

Monsieur Herve VIDALOT, Adjudant Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre d'ASTAFFORT

Médaille « Or »

Monsieur Jean Jacques LASSERRE, Sergent Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de VILLEREAL

Monsieur Jerome LASSERRE, Caporal-chef Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de SAINTE BAZEILLE

Monsieur Didier MONTELLA, Adjudant-chef Professionnel
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
DIRECTION de FOULAYRONNES

Monsieur David ZINESI, Lieutenant Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de DAMAZAN

Médaille « Grand Or »

Monsieur Olivier CHABROT, Lieutenant hors classe Professionnel
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
DIRECTION de FOULAYRONNES

Monsieur Bruno FELTRE, Caporal-chef Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de CASTILLONNES

Monsieur Jean Michel GAZZOLA, Adjudant-chef Volontaire
Corps des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne
Centre de LAMONTJOIE

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Villeneuve-sur-Lot, le 04 décembre 2020

Pour la Préfète et par délégation,
Le sous-Préfet



Véronique SCHAAF